

Procès-Verbal

Séance du 27 Juin 2024

L' an 2024 et le 27 Juin à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de
MENARD Francine Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROCC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MOULINNEUF Michel à M. CHANDAT David, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas à Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 18/06/2024

Date d'affichage : 18/06/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 juin 2024 et publication du 28 juin 2024

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURMENTRAUX Yves

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Souscription d'un emprunt pour les travaux de réhabilitation de la Place du Plessis - 2024_26
- Remplacement luminaire Halte à vélo : Plan de financement du SDE18 - 2024_27
- Attribution d'une subvention exceptionnelle - 2024_28

Souscription d'un emprunt pour les travaux de réhabilitation de la Place du Plessis
réf : 2024_26

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu la délibération 2024_22 portant approbation du budget primitif du 22 mars 2024,

Vu la délibération 2024_19 portant autorisation à Madame la Maire de contracter des emprunts,

Considérant que par sa délibération 2023_63 du 15 décembre 2023 le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à la réhabilitation de la Place du Plessis,

Considérant que la commune d'Argenvières n'est pas en capacité d'autofinancer les travaux qui s'élèvent à 250 000 €,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Après avis favorable de la commission des finances en date du 20/06/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 250 000 euros.

Article 2 : d'autoriser la Maire à signer le contrat de prêt.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : La maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Remplacement luminaire Halte à vélo : Plan de financement du SDE18
réf : 2024_27

Dans le cadre de la compétence de gestion de l'éclairage public, le Syndicat Départemental de l'Énergie nous transmet un plan prévisionnel de financement pour le remplacement d'un luminaire cassé à la Halte à vélo.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le plan de financement proposé par le SDE 18 :

- Dossier 2024-05-120 : Halte cycliste – remplacement AD-0134

Plan prévisionnel de financement :	948.19 € HT
Prise en charge SDE :	474.10 € HT
Participation à la charge de la commune :	474.10€ HT

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à ce plan de financement à mandater les sommes correspondantes soit au total 474.10 €.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**Attribution d'une subvention exceptionnelle
réf : 2024_28**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association « Les Ecoliers des Tilleuls » de Beffes pour le voyage scolaire d'un montant de : 150.00 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses : sans objet

Séance levée à: 20:05

En mairie, le 28 juin 2024

Approuvé en séance de Conseil Municipal le 19 septembre 2024

La Maire
Francine MENARD



Le secrétaire de séance

